



Paris, le 16 mai 2017

Insécurité à l'officine : déclarer les agressions contribue à mieux les prévenir

Proches de la population, il arrive que les pharmaciens d'officine soient victimes de violences en tous genres : cambriolage, vandalisme, agressions physiques, vols à main armée, mais aussi injures et menaces. En 2016, le nombre d'agressions déclarées auprès de l'Ordre national des pharmaciens a diminué par rapport à l'année précédente. Toutefois, les actes de violence déclarés se durcissent avec notamment une augmentation des vols à main armée.

L'Ordre, soucieux de la sécurité de l'exercice pharmaceutique, présente les résultats de son observatoire 2016 des agressions subies par les pharmaciens, et rappelle l'importance du dépôt de plainte par les pharmaciens, tous métiers confondus, ayant subi une agression. Pour faciliter cette démarche, l'Ordre propose désormais la déclaration en ligne.

Un nouveau module en ligne, pour faciliter la déclaration d'agression

Depuis début 2017, la déclaration d'agression se fait en ligne, *via* un formulaire accessible sur l'espace pharmaciens du site de l'Ordre, pour l'ensemble des métiers de la pharmacie. Adopter ce réflexe simple et rapide permet à l'Ordre de mettre en place les actions nécessaires pour rendre l'environnement professionnel plus sûr.

Pour en savoir plus : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites/Aggression-declarez-en-ligne>

Les grandes tendances de l'Observatoire* 2016

→ **Déclarations d'agressions** : l'Ordre national des pharmaciens a recensé 92 déclarations en 2016 contre 131 en 2015. Bien qu'une nouvelle fois en baisse, les déclarations d'agressions recensées en 2016 demeurent préoccupantes.

La présence des patients n'est pas un frein aux agressions ou aux cambriolages. Dans près de deux tiers des cas (65%), les violences déclarées ont eu lieu alors que l'officine était ouverte (*versus* 58 % en 2015).

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

PRPA
Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr
Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
Tél : 01 77 35 60 98



- **Motifs de l'agression** : si l'on constate une baisse des agressions liées aux stupéfiants (8% en 2016 *versus* 18% en 2015), la part de celles liées à une recherche d'argent liquide dans la caisse repart à la hausse (38% en 2016 *versus* 31% en 2015), constituant ainsi le premier motif d'agression.
- **Délits recensés** : les injures et les menaces représentent près des deux tiers des agressions déclarées (65,2%). De plus, la part des vols à main armée a augmenté (19% en 2016 *versus* 14% en 2015), témoignant d'un durcissement des agressions.
- **Typologie des officines concernées** : les officines des villes de 5 000 à 30 000 habitants sont les plus touchées par les agressions déclarées. Il est également à noter que la part des agressions dans les villes de plus de 100 000 habitants a quasiment doublé (de 5% en 2015 à 9% en 2016). Les deux tiers des agressions déclarées en 2016 ont eu lieu en milieu rural et en périphérie.
- **Conséquences pour les professionnels** : l'analyse des déclarations reçues révèle que les agressions sont la majeure partie du temps, sans gravité sur le plan physique, mais le sont sur le plan psychologique. Toutefois, certaines d'entre elles sont très violentes et conduisent les victimes à une hospitalisation (dans 3% des cas).

Des plaintes sous évaluées

« Alors que la déclaration d'agression est aujourd'hui plus facile à remplir et plus rapide à transmettre, nos pharmaciens d'officine ne le font pas suffisamment. Grâce à notre protocole de sécurité avec les forces de l'ordre, nous pouvons intervenir rapidement auprès des pharmaciens et communiquer avec les confrères du département : déclarer est aussi un acte de civisme et de solidarité » souligne Alain Marcillac, Référent national sécurité de l'Ordre national des pharmaciens.

*Depuis 2012, l'Ordre national des pharmaciens a mis en place un observatoire des agressions subies par les pharmaciens d'officine, conformément au protocole national signé en 2011 renforçant la coopération entre les Ordres et les services compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance pour la sécurité des professions de santé. Celui-ci s'appuie sur un réseau de conseillers ordinaires, référents sécurité dans les départements.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Anne-Laure Berthomieu
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr
Tél : 01 56 21 35 90

PRPA
Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr
Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
Tél : 01 77 35 60 98